



Déclaration préalable pour le CDEN du 9 décembre 2014

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». On connaît la rengaine : SUD éducation a déjà beaucoup critiqué le fait qu'il s'agit d'une nouvelle réforme d'austérité, de gestion de la pénurie. Qu'en est-il d'après les dernières annonces ministérielles ? Sans surprises, les annonces du 23 septembre concernant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire insistent sur le fait que le nombre total de réseaux ne changera pas. Une carte qui bouge sans que le nombre de réseaux classés augmente, cela signifie que de nombreux réseaux vont sortir de la carte de l'éducation prioritaire : que vont devenir les effectifs par classe ou les DHG dans ces établissements souvent fragiles qui quitteront l'éducation prioritaire ? Comment les collègues et les parents d'élèves vont-ils réagir à la dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces écoles et établissements ? Il s'agit bien d'une réforme sans financement, qui se cache derrière la pédagogie pour masquer la pénurie de moyens. Dans les établissements préfigurateurs de la réforme, le constat est clair : les promesses en matière de moyens supplémentaires pour ces établissements « prioritaires parmi les prioritaires » ne sont globalement pas tenues, ou a minima et sur la base du redéploiement. Dans le second degré, où sont les personnels santé-sociaux supplémentaires promis ? Où sont les postes permettant l'encadrement des 6e jusqu'à 16h30 ? Dans le premier degré, quelques postes de Plus de maîtres que de classes ont été créés mais il ne s'agit que d'une restitution partielle de postes supprimés auparavant. Les ouvertures des classes de moins de 3 ans se font au compte-gouttes. Le tout dans un contexte général de pénurie de moyens.

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». Et qu'est-ce donc que cette réforme pédagogique, qui se prévaut de faire mieux avec autant, sinon moins ? La devinette est facile : l'enjeu est bien de nous conformer à cette obsession libérale et managériale qu'est le socle commun, au cœur de la loi d'orientation de 2012 et de tous les documents encadrant cette réforme de l'éducation prioritaire. A l'éducation prioritaire, non pas les moyens, mais cette pseudo-pédagogie de l'adaptabilité aux besoins supposés de l'entreprise qu'est le socle commun, sur lequel on a déjà tout dit et tout écrit, et qui est de nouveau à l'honneur cet automne avec une nouvelle vague de pseudo-concertations. L'enjeu, au fond, est donc le suivant : comment s'y prendre pour faire entrer cette école du socle dans les pratiques de ces têtes de mules d'enseignant-e-s de l'éducation prioritaire, qui ne pensent qu'à avoir plus de moyens et moins d'élèves par classe ? Outre la culpabilisation et la responsabilisation individuelle des collègues quant à l'échec de leurs élèves, les ficelles sont déjà connues. La mise en concurrence des collègues, tout d'abord : certains verront par exemple leurs séquences mises en lignes sur le « référentiel » éducation prioritaire, dont les conclusions sont bien évidemment tirées d'avance. D'autres seront séduit-e-s par les sirènes de la promotion bon marché et deviendront « coordonnateur réseau » ou autres apôtres symboliquement rémunérés de l'école du socle. Reste la question de la pondération. Certes SUD éducation revendique une décharge de service dans l'éducation prioritaire. Mais d'une part, nous la revendiquons pour toute l'éducation prioritaire, et pas seulement pour un tiers des réseaux. D'autre part, cette pondération doit être pour nous une reconnaissance des difficultés à travailler dans l'éducation prioritaire et de la multiplication des tâches encore plus nécessaires ici qu'ailleurs (liens avec les parents, la vie scolaire, les services santé-sociaux...)

Le règlement type départemental, proposé à ce CDEN, propose des façons de faire que nos moyens ne permettent plus, comme l'action des RASED par exemple. Il alourdit encore considérablement la lourde tâche et les responsabilités des directeurs-rices. Enfin, il reste flou sur les responsabilités de chacun quant au déroulement des NAP dans les écoles, alors qu'il était plus que jamais nécessaire de se montrer très clair.

Pour ce qui est de la précarité, nous ne pouvons que constater qu'elle ne cesse d'augmenter malgré les promesses faites par le gouvernement .

Enfin, que penser du mécontentement montant quant aux nouveaux rythmes scolaires tant au niveau des enseignants que des familles ?

Pour finir, on nous avait annoncé qu'il y aurait moins de problèmes de remplacements cette année, or, ce n'est pas le cas tant dans le 1er degré que dans le 2nd. Au collège du Theil sur Huisne, on a incité les élèves à choisir l'allemand comme seconde langue vivante mais le professeur est absent et non remplacé. Les familles ont le sentiment de n'être pas entendues. Le problème se pose dans de nombreux établissements et disciplines.